

Gérer les transitions : l'orientation tout au long de la vie dans l'espace Européen

LYON les 17 et 18 septembre 2008

dans le cadre de la présidence Française de l'Union

1) La conférence

La France, à l'occasion de la présidence de l'Union européenne au cours du deuxième trimestre 2008, a proposé d'inscrire l'orientation comme thème prioritaire des conférences organisées dans le domaine de l'éducation et de la formation.

La conférence organisée à Lyon les 17 et 18 septembre 2008 marque la volonté de poursuivre la réflexion et les coopérations en la matière, engagées par les états membres depuis les textes européens de 2001 qui recommandaient de « renforcer les politiques, les systèmes et les pratiques d'information, d'orientation et de conseil », et ainsi que le souligne la résolution du conseil de mai 2004, d'envisager l'orientation scolaire et universitaire dans le contexte plus large de l'orientation tout au long de la vie.

La conférence des 17 et 18 septembre 2008 débouche sur un projet de résolution en quatre points, qui sera proposé les 20 et 21 novembre prochain lors du conseil des ministres « Education » des pays membres :

- favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie
- faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation
- développer l'assurance qualité des services d'orientation
- encourager la coordination des acteurs au niveau national, régional et local

2) Quelques éléments de synthèse relevés, centrés sur la question des services d'orientation, du rôle des acteurs du système éducatif et de la vision des finalités de l'orientation qui prévalent dans les propos du ministre Xavier Darcos et du délégué interministériel Bernard St Girons.

L'intervention du ministre de l'Education nationale Xavier Darcos, qui dans son allocution du 17 septembre n'a cité à aucun moment ses services d'orientation, n'évoquant que l'accompagnement nécessaire par les enseignants « *conseillers de suivi* » « *qui auraient un rôle majeur à jouer (en coordination avec l'ensemble des acteurs) car étant les mieux placés pour connaître les désirs des élèves* », a suscité un certain émoi dans l'assemblée nombreuse des professionnels de l'orientation français.

Parmi les bonnes pratiques des partenaires qu'il choisi d'évoquer, il citera l'exemple du Royaume Uni, « *qui a étendu les services d'orientation à la famille, au logement et à la santé et... mis en œuvre le conseil en ligne* », et le Danemark où un système

d'assurance qualité garantit l'efficacité du conseil en orientation par la mesure du nombre des diplômés et des taux d'abandon.

S'il évoque l'objectif de passer d'une orientation subie à une orientation choisie, il cite en parallèle *le scandale* des sorties sans qualification dans un contexte économique où des secteurs entiers sont en besoin de main d'œuvre, et met l'accent sur la nécessité de sécuriser les parcours de formation par une bonne connaissance des débouchés et de la relation emploi – formation.

Centrant son propos sur l'éducation et la formation initiale qui doivent « *fournir les ressorts pour s'orienter et se former tout au long de la vie* » il affirme la nécessité d'adapter la formation à l'emploi et de préparer les individus à gérer les transitions inéluctables dans un monde professionnel où prévaut la fluidité.

C'est vers le délégué interministériel à l'orientation qu'il se tourne en conclusion, pour appeler à une mise en place de la coordination des acteurs et pour renforcer la relation entre le service public de l'éducation et le service public de l'emploi.

Le délégué interministériel Bernard St Girons relève que la distinction entre le service public de l'éducation et celui de l'emploi tient à des temporalités différentes, mais qu'il faut travailler dans la continuité et mettre en place une vraie collaboration, développer *une culture commune des acteurs, enseignants, conseillers d'orientation ou conseillers professionnels*. Il affirme que le clivage peut être dépassé par des analyses stratégiques partagées en appui notamment sur les études prospectives du CEREQ qui identifient les grandes tendances du marché de l'emploi.

Il valorise dans son propos la coopération et le partenariat entre les opérateurs qu'il illustre la région Rhône Alpes et son PRAO et confirme que le niveau régional est bien l'échelon pertinent de mise en cohérence stratégique.

Pour ce qui est de l'accompagnement individuel du public en formation initiale, il affirme qu'il convient de mobiliser tout le système éducatif du collège à l'université dans le souci commun de l'insertion à terme. Il souligne la responsabilité de l'échelon de l'EPL qui est en capacité de mobiliser l'ensemble des membres d'une communauté éducative qui doit parvenir à partager une culture commune au service de la réalisation des projets des personnes.

Le délégué conclut que le service public de l'orientation situe naturellement son action dans les objectifs d'élévation du niveau de qualification de la population, d'égalité des chances et de réponse aux attentes individuelles, ce qui ne renvoie pas seulement à la définition de modes d'organisation mais à une politique publique globale.

3) Des questions qui se posent

Pourquoi ce silence assourdissant à propos des CIO et des conseillers d'orientation psychologues ; leur sort serait-il scellé, ou notre ministre et le délégué ne pouvaient-ils anticiper les conclusions des travaux à venir dans le cadre de la résolution européenne qui sera adoptée en novembre ?

Le modèle du Royaume Uni cité par le ministre ne ressemble t il pas comme un frère à celui des missions locales, que finance l'échelon régional ?

Une vision encore étroitement adéquationniste de l'orientation, malgré l'accent mis sur la démarche éducative en orientation ?

Un concept de continuité qui s'appuierait sur l'adhésion à une culture commune de l'insertion professionnelle et négligerait la dimension personnelle du développement psychologique et social des individus et qui ferait l'impasse sur la dynamique entre réussite scolaire et orientation choisie que soutiennent les psychologues de l'éducation que sont les COpsy ?

4) Des remarques

D'autres pays européens nous envient le corps de professionnels de l'orientation que sont nos Copsy . A l'heure des comparaisons internationales, notre ministre qui en est friand devrait s'y pencher.

*S'agissant du conseil en milieu scolaire le projet de la conférence **devait permettre de mettre en relief les missions dévolues aux différentes catégories de personnels et de préciser le rôle de la compétence psychologique pour concilier une orientation scolaire valorisant les potentiels individuels et une orientation professionnelle tenant compte de l'évolution du marché du travail .***

5) En conclusion

Nous réaffirmeront en cohérence avec le projet de résolution européenne :

- La nécessité de circonscrire la question de l'orientation sans en réduire la complexité. En effet, parler d'orientation c'est parler de la politique éducative, d'orientation et d'affectation, des résultats de l'orientation (les flux), comme horizon et indicateurs du fonctionnement du système éducatif, de l'architecture de l'offre de formation, des procédures d'orientation, du processus individuel et de son accompagnement, tous ces éléments interagissant de manière systémique.

- **Que le processus d'orientation** des élèves et son accompagnement, concerne naturellement toute la communauté éducative et que les processus individuels d'orientation sont naturellement conséquents du résultat des démarches éducatives, d'instruction et d'évaluation des élèves, auxquelles participent tous les acteurs de cette communauté depuis l'école maternelle et élémentaire.

- **Que les conseillers d'orientation psychologues** en sont partie prenante dans leur fonction de psychologue scolaire du second degré et qu'ils sont des acteurs clés du conseil en orientation du fait de leur professionnalité et de leur positionnement dans un système établissements/CIO qu'il conviendrait de consolider certainement par une **clarification du statut des structures.**

- que nous sommes attachés au concept d'éducation, de formation et d'orientation tout au long de la vie et que nous adhérons aux quatre points de la résolution européenne

- que nous souhaitons participer aux réflexions du ministère et du délégué interministériel pour la mise en place d'un service public de l'orientation exemplaire, au service des citoyens, de la nation et de l'Europe

Yvette Destot

Secrétaire générale adjointe du SIEN/UNSA éducation